

Tahiti Infos

Interdiction du plastique à usage unique : un premier pas franchi, des défis à venir



Depuis le 1er juillet, les gobelets, les assiettes et les couverts jetables en plastique ont interdits à l'importation, à la fabrication et à l'utilisation.



Tahiti, le 4 juillet 2025 – Depuis le 1^{er} juillet, la Polynésie française a franchi une nouvelle étape dans sa lutte contre les déchets plastiques, avec l'interdiction progressive de plusieurs produits à usage unique. Une démarche largement saluée, mais dont la mise en œuvre reste inégale. Si certaines

interdictions semblent faciles à appliquer, d'autres posent encore de lourds défis.

Depuis début juillet, les gobelets, assiettes, pailles, touillettes, couvercles et couverts jetables en plastique sont interdits à l'importation, à la fabrication et à l'utilisation. Certains commerçants s'y étaient déjà préparés depuis plusieurs mois, en adoptant des alternatives compostables ou en carton. Mais par-ci, par-là, on aperçoit encore quelques fourchettes ou gobelets en plastique. Une tolérance existe, le temps que les anciennes fournitures soient épuisées. Pourtant, ce ne sont pas ces produits qui préoccupent le plus les professionnels.

Barquettes en plastique : un casse-tête pour tous

Si la suppression des couverts ou gobelets a été relativement aisée, la question des barquettes alimentaires s'annonce beaucoup plus complexe. Très utilisées dans les roulottes, snacks, supermarchés ou encore chez les traiteurs, ces contenants sont essentiels pour de nombreux professionnels. Mais quelles alternatives concrètes pour des plats en sauce, des salades de fruits ou encore du poisson cru ?